

**Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.**

**États financiers**

**31 décembre 2023**

Projet



Villeneuve  
Gagné  
Stébenne  
Proulx Inc.

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## États financiers

31 décembre 2023

Projet

### Table des matières

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats	6 - 7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9 - 11
Flux de trésorerie	12
Notes complémentaires	13 - 27



585, boul. Jacques-Cartier Nord  
Sherbrooke (Québec) J1J 3A3  
Tél. : 819-822-4221 Fax.: 819-822-3027

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

Aux administrateurs de  
Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Villeneuve Gagné Stébenne Proulx Inc.**

**Par Sébastien Proulx, CPA auditeur**

Sherbrooke (Québec)  
Le

Projet

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Fonds d'administration \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds d'acquisition \$	2023 Total \$	2022 Total \$
<b>Produits</b>					
Subventions (notes 3 et 4)	965 127	143 663	-	1 108 790	1 917 693
Activités					
- Droits d'entrée	57 992	-	-	57 992	42 411
- Levées de fonds	165 014	-	-	165 014	31 987
- Ventes d'articles	30 416	-	-	30 416	7 794
Animation et autres produits	27 592	-	-	27 592	15 389
Commandites	46 000	-	-	46 000	22 500
Dons	19 314	-	-	19 314	11 951
Droits d'adhésion	12 246	-	-	12 246	11 388
Événements et expositions	15 615	-	-	15 615	7 156
Dividendes réinvestis	-	6 809	-	6 809	4 982
Revenus de placements	104	28 794	-	28 898	23 493
Gain (perte) sur cession de placements	-	(183)	-	(183)	5 839
Augmentation (diminution) de la valeur des placements	-	43 895	-	43 895	(122 482)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	62 876	-	62 876	57 849
	<u>1 339 420</u>	<u>285 854</u>	<u>-</u>	<u>1 625 274</u>	<u>2 037 950</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Fonds d'administration \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds d'acquisition \$	2023 Total \$	2022 Total \$
<b>Charges</b>					
Salaires et avantages sociaux	517 962	-	-	517 962	501 598
Activités muséologiques	164 026	-	-	164 026	116 016
Adhésion, congrès et représentation	5 255	-	-	5 255	1 921
Assurances	20 376	-	-	20 376	18 040
Coût des marchandises vendues	11 061	-	-	11 061	3 454
Droit d'auteur	1 022	-	-	1 022	2 895
Entretien et réparations					
- bâtisse	50 557	-	-	50 557	790 591
- système informatique	18 485	-	-	18 485	16 346
Électricité	52 368	-	-	52 368	57 875
Formation	3 835	-	-	3 835	1 380
Frais d'événements	1 953	-	-	1 953	2 789
Frais de développement	657	-	-	657	-
Frais liés aux levées de fonds	39 459	-	-	39 459	7 303
Intérêts et frais bancaires	24 443	-	-	24 443	19 809
Location d'équipements	1 599	-	-	1 599	1 292
Papeterie et frais de bureau	7 572	-	-	7 572	5 320
Publicité	33 614	-	-	33 614	29 251
Services professionnels	14 209	-	-	14 209	21 415
Sous-traitants	147	-	-	147	-
Taxes et permis	18 776	-	-	18 776	18 775
Télécommunications	4 761	-	-	4 761	4 278
Transport	1 656	-	-	1 656	1 013
Amortissement d'escompte	-	-	-	-	1 161
Amortissement des immobilisations corporelles	-	87 897	-	87 897	79 669
Amortissement des actifs incorporels	-	1 437	-	1 437	434
	<b>993 793</b>	<b>89 334</b>	<b>-</b>	<b>1 083 127</b>	<b>1 702 625</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>345 627</b>	<b>196 520</b>	<b>-</b>	<b>542 147</b>	<b>335 325</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.**

**Évolution de l'actif net**

**Exercice terminé le 31 décembre 2023**

	Fonds d'administration \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds d'acquisition \$	2023 Total \$	2022 Total \$
<b>Solde au début</b>	<b>(914 410)</b>	<b>1 718 666</b>	<b>11 542 198</b>	<b>12 346 454</b>	11 716 429
Excédent des produits sur les charges	<b>345 627</b>	<b>196 520</b>	-	<b>542 147</b>	335 325
Apports sous forme de dons	-	-	<b>47 000</b>	<b>47 000</b>	294 700
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	<u><b>(99 750)</b></u>	<u><b>99 750</b></u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Solde à la fin</b>	<u><b>(668 533)</b></u>	<u><b>2 014 936</b></u>	<u><b>11 589 198</b></u>	<u><b>12 935 601</b></u>	<u>12 346 454</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Bilan

31 décembre 2023

	<i>Fonds</i> d'administration \$	<i>Fonds</i> d'immobilisations \$	<i>Fonds</i> d'acquisition \$	<b>2023</b> <b>Total</b> \$	2022 Total \$
<b>Actif</b>					
Actif à court terme					
Encaisse	279 011	74	-	279 085	81 527
Débiteurs (note 6)	47 784	67 801	-	115 585	106 051
Somme à recevoir du fonds d'administration, sans intérêts	-	809 588	-	-	-
Stocks	8 500	-	-	8 500	9 690
Frais payés d'avance	15 976	-	-	15 976	14 657
	<b>351 271</b>	<b>877 463</b>	<b>-</b>	<b>419 146</b>	<b>211 925</b>
Subvention à recevoir à long terme (note 7)	451 500	-	-	451 500	451 500
Placements à long terme (note 8)	-	962 877	-	962 877	712 636
Oeuvres d'art (note 9)	-	-	11 589 198	11 589 198	11 542 198
Immobilisations corporelles (note 10)	-	1 098 398	-	1 098 398	1 090 986
Actifs incorporels (note 11)	-	12 864	-	12 864	9 861
	<b>802 771</b>	<b>2 951 602</b>	<b>11 589 198</b>	<b>14 533 983</b>	<b>14 019 106</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Bilan

31 décembre 2023

	<i>Fonds</i> d'administration \$	<i>Fonds</i> d'immobilisations \$	<i>Fonds</i> d'acquisition \$	<b>2023</b> <b>Total</b> \$	2022 Total \$
<b>Passif</b>					
Passif à court terme					
Emprunts					
bancaires ( <b>note 12</b> )	<b>451 500</b>	-	-	<b>451 500</b>	280 000
Créditeurs ( <b>note 13</b> )	<b>99 371</b>	-	-	<b>99 371</b>	141 176
Revenus reportés	<b>12 658</b>	-	-	<b>12 658</b>	21 742
Sommes à payer à la Fondation du Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc., sans intérêts	<b>32 262</b>	-	-	<b>32 262</b>	33 250
Somme à payer au fonds d'immobilisations, sans intérêts	<b>809 588</b>	-	-	-	-
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice ( <b>note 14</b> )	-	-	-	-	40 000
Apports reportés ( <b>note 15</b> )	<b>65 925</b>	-	-	<b>65 925</b>	81 079
	<b>1 471 304</b>	-	-	<b>661 716</b>	597 247
Apports reportés ( <b>note 15</b> )	-	<b>936 666</b>	-	<b>936 666</b>	1 075 405
	<b>1 471 304</b>	<b>936 666</b>	-	<b>1 598 382</b>	1 672 652

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Bilan

31 décembre 2023

	<i>Fonds</i> d'administration \$	<i>Fonds</i> d'immobilisations \$	<i>Fonds</i> d'acquisition \$	<b>2023</b> <b>Total</b> \$	2022 Total \$
<b>Actif net</b>					
Investi en oeuvres d'art	-	-	11 589 198	11 589 198	11 542 198
Investi en immobilisations corporelles	-	2 014 936	-	2 014 936	1 718 666
Non grevé d'affectations	<u>(668 533)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(668 533)</u>	<u>(914 410)</u>
	<u>(668 533)</u>	<u>2 014 936</u>	<u>11 589 198</u>	<u>12 935 601</u>	<u>12 346 454</u>
	<u>802 771</u>	<u>2 951 602</u>	<u>11 589 198</u>	<u>14 533 983</u>	<u>14 019 106</u>

Projet

Au nom du conseil d'administration,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023 \$	2022 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	542 147	335 325
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(62 876)	(57 849)
Amortissement des immobilisations corporelles	87 897	79 669
Amortissement des actifs incorporels	1 437	434
Dividendes réinvestis	(6 809)	(4 982)
Revenus de placements réinvestis	(28 720)	(23 493)
Gain (perte) sur cession de placements réinvestis	183	(5 839)
Variation de la valeur des placements	(43 895)	122 482
Amortissement d'escompte	-	1 161
	<u>489 364</u>	<u>446 908</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 16)	<u>(152 556)</u>	<u>(1 204 024)</u>
	..... 336 808 .....	..... (757 116) .....
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(171 000)	(800 000)
Encaissement de placements	-	1 605 088
Acquisition d'immobilisations corporelles	(95 310)	(36 204)
Acquisition d'actifs incorporels	(4 440)	(10 295)
	<u>(270 750)</u>	<u>758 589</u>
<b>Activités de financement</b>		
Variation de l'emprunt bancaire	171 500	-
Diminution de la dette à long terme	(40 000)	-
	<u>131 500</u>	<u>-</u>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>197 558</b>	<b>1 473</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b><u>81 527</u></b>	<b><u>80 054</u></b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b><u>279 085</u></b>	<b><u>81 527</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**1. Statuts constitutifs et nature des activités**

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et opère un musée à Sherbrooke. Le Musée est un organisme enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté de l'impôt sur le revenu. L'organisme établit et assure le fonctionnement du Musée des beaux-arts de Sherbrooke, acquiert et expose des oeuvres d'art et promeut de toutes les manières la culture et les beaux-arts.

**2. Principales méthodes comptables**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la valeur nette de réalisation des stocks, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables et des frais courus.

**Comptabilité par fonds**

Le Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. Aux fins de la comptabilité et de la présentation de l'information, les ressources sont réparties entre les fonds selon les activités ou les objectifs spécifiés suivants :

Le fonds d'administration reflète les activités de fonctionnement de l'organisme.

Le fonds d'immobilisations identifie le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels acquis par le Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. ainsi que les passifs et les apports reportés liés à ces immobilisations corporelles et ces actifs incorporels. Il représente également les fonds recueillis et affectés dans le cadre du projet d'agrandissement du Musée.

Le fonds d'acquisition rend compte des dons d'oeuvres d'art et leurs encadrements et des dons en espèces destinés à l'acquisition d'oeuvres d'art.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Constatation des produits**

Le Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés au remboursement d'une dette contractée pour financer l'acquisition d'une immobilisation corporelle ou d'un actif incorporel sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle utilisée pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les apports d'oeuvres d'arts sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de droits d'entrée, de levées de fonds, de ventes d'articles, d'animation, de commandites, de dons, d'événements, d'expositions et les autres produits sont comptabilisés aux résultats lorsque le revenu est gagné, que le montant est déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de droits d'adhésion sont constatés sur la durée d'adhésion.

Les revenus de placements comprennent les revenus d'intérêts. Les revenus de placements, le gain sur cession de placements, les dividendes réinvestis sont comptabilisés aux résultats lorsque le revenu est gagné, que le montant est déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### **Stocks**

Les stocks comprennent diverses créations d'artistes et d'artisans québécois. Les stocks sont évalué au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation à l'aide de la méthode du coût propre. Le coût comprend le coût d'acquisition ainsi que les frais engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils doivent se trouver.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	<b>Méthodes</b>	<b>Taux et période</b>
Bâtisse	Linéaire	40 ans
Enseigne	Dégressif	20 %
Équipements muséologiques et encadrements	Dégressif	20 %
Mobilier et équipements	Dégressif	20 %
Système informatique	Dégressif	20 %

### Actifs incorporels

Les actifs incorporels, constitués des logiciels, sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### Apports reçus sous forme de biens et de services

Les bénévoles consacrent environ 2 550 heures par année pour aider le Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. à assurer la prestation de ses services. De plus, le Musée reçoit aussi des dons sous forme de biens afin de l'appuyer dans ses activités tel que l'encan annuel. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de biens et de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.



## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Collection d'oeuvres d'art**

La collection d'oeuvre d'art du Musée se compose de toiles, d'estampes, de sculptures et de photographies. Cette collection est comptabilisée au coût. Les oeuvres d'arts reçues à titre de don sont comptabilisées à la juste valeur, fondée sur des rapports d'expertise effectués par des tiers, à la date où les dons ont été reçus. La collection d'oeuvres d'art transférée le 1er octobre 1988 au Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. est comptabilisée à la valeur nette comptable à laquelle elle était inscrite dans les livres de l'auteur du transfert. Cette valeur représente la juste valeur à la date où l'auteur du transfert l'avait reçue par voie de donation. Les oeuvres d'art ne sont pas amorties et aucune dépréciation de la collection n'est à prévoir à moins qu'un cas exceptionnel tel qu'un sinistre ne se produise. Dans un tel cas, la collection devrait faire l'objet d'une réévaluation.

### **Présentation de la fondation contrôlée**

La Fondation du Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. qui est contrôlée par le Musée n'est pas consolidée dans les états financiers du Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Instruments financiers (suite)**

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements à La Fondation du Grand Montréal et à Desjardins Gestion de patrimoine, Valeurs mobilières.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

## Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

### Notes complémentaires

31 décembre 2023

---

#### 3. Subventions

	2023	2022
	\$	\$
<b>Fonds d'administration</b>		
Fonctionnement		
- Municipal - Ville de Sherbrooke	140 130	136 595
- Provincial - Ministère de la Culture et des Communications du Québec	284 084	322 354
Projets		
Municipal - Ville de Sherbrooke	23 188	22 746
Provincial - Ministère de la Culture et des Communications du Québec		
- Rayonnement numérique	-	21 149
- Gratuité du dimanche	17 040	17 890
- Programme de maintien des actifs	-	216 604
Fédéral - Patrimoine Canadien	466 082	115 421
Sporobole	-	12 500
Subventions salariales		
- Provincial	-	1 402
- Fédéral	34 603	44 478
Total du fonds d'administration	<u>965 127</u>	911 139
<b>Fonds d'immobilisations</b>		
Programme Mécénat Placements Culture	<u>143 663</u>	<u>1 006 554</u>
	<u>1 108 790</u>	<u>1 917 693</u>

#### 4. Produits non récurrents

Les subventions contiennent un montant de 143 633 \$ (2022 : 1 006 554 \$) qui provient du Programme Mécénat Placements Culture. Ce programme consistait à affecter pendant une période de 10 ans des fonds. À la fin de cette période d'affectation, la propriété des sommes revient au Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

#### 5. Virements interfonds

Au cours de l'exercice, un montant de 99 750 \$ a été transféré du fonds d'administration au fonds d'immobilisations pour l'acquisition de mobilier et d'équipements de 94 128 \$, de système informatique de 1 182 \$ et d'un logiciel de 4 440 \$.

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 2023

---

### 6. Débiteurs

	2023	2022
	\$	\$
Comptes clients	2 793	4 388
Subventions	107 257	92 783
Taxes à la consommation	<u>5 535</u>	<u>8 880</u>
	<u><u>115 585</u></u>	<u><u>106 051</u></u>

### 7. Subvention à recevoir à long terme

Dans le cadre du programme Aide aux immobilisations, le Ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec s'engage à verser au Musée une aide financière, jusqu'à concurrence de 451 500 \$ ne pouvant excéder 70 % du montant des dépenses admissibles du programme, afin de couvrir une partie des frais liés à la réalisation du projet intitulé Maintien des actifs - Réfection d'enveloppe et remplacement d'équipements de contrôle.

L'aide financière sera versée après la vérification et l'acceptation des dépenses admissibles sous forme de service de dette par le remboursement du capital et des intérêts à l'institution financière prêteuse, conformément au contrat de prêt entre le Musée et le Ministère. Le prêt lié à cette aide financière a été signé en juin 2023 et a été déboursé en janvier 2024.

La subvention à recevoir est comptabilisée selon la méthode de l'avancement des travaux. À la date du bilan, les travaux étaient complétés et il ne reste que la finition donc toute la subvention a pu être constatée.

### 8. Placements à long terme

	2023	2022
	\$	\$
La Fondation du Grand Montréal	785 068	712 636
Desjardins Gestion de patrimoine, Valeurs mobilières	<u>177 809</u>	<u>-</u>
	<u><u>962 877</u></u>	<u><u>712 636</u></u>

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 2023

---

### 8. Placements à long terme (suite)

Le Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. détient des placements dans un fonds d'investissement à La Fondation du Grand Montréal dans le cadre du Programme Mécénat Placements Culture. Le Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. s'est engagé à conserver les placements pour une période minimale de dix ans. Le dernier terme est venu à échéance au cours de l'exercice.

### 9. Collection d'oeuvres d'art

La collection du MBAS regroupe principalement des œuvres d'artistes québécois ainsi que des œuvres des autres provinces canadiennes, d'artistes américains et européens. Aujourd'hui, le MBAS conserve près de 5 200 œuvres réalisées par plus de 880 artistes : allant des toiles aux estampes, sculptures et photographie. Un peu moins de la moitié de ce nombre est attestée bien culturel par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (CCEEBC).

De cette quantité d'œuvres, on retrouve au fonds photographique de quelques 430 œuvres en plus d'approximativement 450 œuvres sur toile et 532 sculptures.

Au cours de l'exercice, des œuvres d'art ont été sélectionnées par le comité d'acquisition. La valeur des acquisitions sous forme de dons en nature totalisent un montant de 47 000 \$ pour l'année en cours. Malgré le moratoire, le comité d'acquisition accepte des œuvres d'art de valeur importante à sa collection.

### 10. Immobilisations corporelles

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	78 081	-	78 081	78 081
Bâtisse	2 803 971	1 917 451	886 520	956 621
Enseigne	6 964	6 910	54	68
Équipements muséologiques et encadrements	84 936	82 449	2 487	3 109
Mobilier et équipements	279 054	168 287	110 767	28 679
Système informatique	60 253	39 764	20 489	24 428
	<u>3 313 259</u>	<u>2 214 861</u>	<u>1 098 398</u>	<u>1 090 986</u>

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 2023

### 11. Actifs incorporels

	2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Logiciels	<u>14 735</u>	<u>1 871</u>	<u>12 864</u>
			<u>9 861</u>

### 12. Emprunts bancaires

Un emprunt bancaire au taux préférentiel plus 0.5 %, taux effectif de 7.7 %, qui représente le solde de la marge de crédit, est garanti par une hypothèque immobilière, par les créances et par les subventions à recevoir d'une valeur comptable de 1 531 686 \$ pour un montant autorisé de 451 500 \$ et est renouvelable en juin 2024. Cette marge de crédit a été converti en date du 15 janvier 2024 par un prêt qui sera assumé par une subvention gouvernementale.

Un emprunt bancaire au taux préférentiel plus 0.5 %, taux effectif de 7.7 %, est garanti par une hypothèque immobilière, par les créances et par les subventions à recevoir d'une valeur comptable de 1 531 686 \$ pour un montant autorisé de 150 000 \$ et est renouvelable en juin 2024. Cette marge de crédit est non utilisée au 31 décembre 2023 tout comme au 31 décembre 2022.

### 13. Crédoiteurs

	2023	2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs	41 104	109 661
Salaires et vacances	50 096	30 556
Déductions à la source	6 458	-
Intérêts courus	<u>1 713</u>	<u>959</u>
	<u>99 371</u>	<u>141 176</u>

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 2023

---

### 14. Dette à long terme

	2023 \$	2022 \$
Emprunt, Caisse Desjardins du Nord de Sherbrooke, garanti par le gouvernement du Canada, d'un montant original de 40 000 \$, sans intérêts ni modalités de remboursement, l'emprunt a été remboursé au cours de l'exercice et l'organisme a bénéficié d'une radiation de 10 000 \$	-	30 000
Emprunt, Caisse Desjardins du Nord de Sherbrooke, garanti par le gouvernement du Canada, d'un montant original de 20 000 \$, sans intérêts ni modalités de remboursement, l'emprunt a été remboursé au cours de l'exercice et l'organisme a bénéficié d'une radiation de 10 000 \$	<u>-</u>	<u>10 000</u>
	-	40 000
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

**Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.**

**Notes complémentaires**

**31 décembre 2023**

**15. Apports reportés**

	<b>Provincial et municipal</b>	<b>Fondation et autres</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>Fonds d'administration</b>				
Solde au début	-	81 079	81 079	1 363 502
Ajustement des apports reportés	-	-	-	(1 242 099)
Montants constatés à titre de produits	(469 350)	(495 777)	(965 127)	(911 139)
Montants encaissés	52 195	406 821	459 016	326 532
Montants à recevoir	<u>483 080</u>	<u>7 877</u>	<u>490 957</u>	<u>544 283</u>
	<u>65 925</u>	<u>-</u>	65 925	81 079
Apports reportés à court terme			<u>(65 925)</u>	<u>(81 079)</u>
Solde à la fin			-----	-----
<b>Fonds d'immobilisations</b>				
Solde au début			1 075 405	974 843
Ajustement des apports reportés			-	1 242 099
Montants constatés à titre de produits			(143 663)	(1 006 554)
Montants à recevoir			67 800	-
Variation des placements			-	(83 929)
Montants reçus au cours de l'exercice			-	6 795
Amortissement			<u>(62 876)</u>	<u>(57 849)</u>
Solde à la fin*			<u>968 866</u>	<u>1 075 405</u>
			<u>936 666</u>	<u>1 075 405</u>

\* Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et les apports affectés à la rénovation du Musée.



## Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

### Notes complémentaires

31 décembre 2023

---

#### 16. Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2023	2022
	\$	\$
Débiteurs	(9 534)	(29 469)
Stocks	1 190	418
Frais payés d'avance	(1 319)	(2 995)
Créditeurs	(41 805)	69 079
Subvention à recevoir	-	(216 104)
Revenus reportés	(9 084)	21 184
Sommes à payer	(988)	(6 053)
Apports reportés	<u>(91 016)</u>	<u>(1 040 084)</u>
	<u>(152 556)</u>	<u>(1 204 024)</u>

#### 17. Transactions sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des dons d'oeuvres d'art pour un montant de 47 000 \$ (2022 : 294 700 \$). De plus, l'organisme a constaté une augmentation de la valeur des placements pour un montant total de 79 315 \$ (2022 : 177 184 \$ de diminution).

**18. Organisme sous contrôle commun**

Fondation du Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

La Fondation du Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc., ci après la " Fondation ", est considérée, à des fins comptables, comme un organisme contrôlé par le Musée puisque les objectifs de la Fondation s'intègre à ceux du Musée de sorte que les deux organismes ont des objectifs communs et qu'ils coordonnent leurs plans d'action. De plus, un administrateur du Musée est membre du conseil d'administration de la Fondation et la directrice du Musée assiste aux réunions du conseil d'administration de la Fondation à titre d'invitée. Ces personnes exercent une influence notable sur les politiques stratégiques de chacun des organismes.

La Fondation du Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et a pour mission d'apporter une aide financière au Musée en recueillant et administrant des fonds. De plus, la Fondation doit utiliser ses ressources à des fins éducationnelles et charitables et plus particulièrement au bénéfice du Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

Au 31 décembre 2023, le Musée a un dû au montant de 32 262 \$ à la Fondation (2022 : 33 250 \$). Ce montant découle du fait qu'annuellement, le Musée encaissait les montants perçus pour l'événement Martini, dont les revenus et les dépenses étaient attribuables à la Fondation. Le conseil d'administration a résolu de mettre fin à cette pratique à partir de l'exercice ouvert le 1er octobre 2019.

Ces opérations étaient conclues dans le cours normal des activités et inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie convenue et payée entre les parties.

## Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

### Notes complémentaires

31 décembre 2023

---

#### 18. Organisme sous contrôle commun (suite)

Les états financiers de la Fondation du Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. s'étendent du 1er octobre au 30 septembre et se résument comme suit :

	30 septembre 2023 \$	30 septembre 2022 \$
<b>Bilan</b>		
Actif	49 948	52 581
Actif net	49 948	52 581
<b>Résultats</b>		
Charges	<u>(2 633)</u>	<u>(2 638)</u>
<b>Flux de trésorerie</b>		
Activités de fonctionnement	<u>(1 544)</u>	<u>(1 650)</u>

#### 19. Instruments financiers

##### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2023 sont détaillés ci-après.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux subventions à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses emprunts bancaires et de ses créditeurs.

## **19. Instruments financiers (suite)**

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

### **Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison de ses placements dans un fonds d'investissement à La Fondation du Grand Montréal et Desjardins Gestion de patrimoine, Valeurs mobilières.

### **Passifs financiers garantis**

La valeur comptable de tous les passifs financiers qui sont garantis totalise 451 500 \$ (2022: 280 000 \$).

## **20. Dépendance économique**

Le Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. reçoit des subventions du Ministre de la Culture et des Communications pour le programme d'Aide au fonctionnement pour les institutions muséales ainsi que pour certains projets spéciaux. Ces subventions au montant de 301 124 \$ (2022 : 557 997 \$) représentent une proportion importante de ses produits, soit 18.5 % (2022 : 27.4 %).